



CADRE DE RÉFÉRENCE

DU SOUS-COMITÉ SUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ, LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET L'ANTIRACISME (ÉDRSA)

Contexte de gouvernance

Dans la structure de gouvernance de la formation médicale postdoctorale (FMPD), le Sous-comité sur l'équité, la diversité, la responsabilité sociale et l'antiracisme (ÉDRSA) relève du Comité facultaire de la formation postdoctorale (CFFP).

Le Sous-comité fournit des conseils au vice-décanat, FMPD, et formule des recommandations à l'intention du CFFP pour faire avancer les principes établis dans la Politique sur l'équité, la diversité, la responsabilité sociale et l'antiracisme.

Le Sous-comité exerce ses activités en coordination avec d'autres comités de la FMPD, y compris le Comité des opérations et le Comité d'amélioration continue, qui soutiennent la coordination des opérations et les processus d'amélioration de la qualité au sein de la FMPD.

Le Sous-comité ne remplace pas les mécanismes institutionnels existants qui sont responsables de recevoir les plaintes de harcèlement, de discrimination et d'inconduite, et d'enquêter et de statuer sur ces dernières. Ces fonctions relèvent toujours des bureaux institutionnels en place, dont le Bureau pour le respect en milieu d'apprentissage, le Bureau de la médiation et du signalement et le Bureau d'intervention, de prévention et d'éducation en matière de violence sexuelle, ainsi que des procédures établies par les hôpitaux et les établissements de santé affiliés.

Les programmes de résidence et les milieux de formation demeurent responsables de maintenir des conditions d'apprentissage sûres sur le plan physique, psychologique, culturel et professionnel, en conformité avec les normes d'agrément. Le rôle du Sous-comité sur l'ÉDRSA est de fournir des conseils et de soutenir les initiatives en matière d'équité, d'antiracisme, de santé autochtone, de sécurité culturelle et de responsabilité sociale dans le cadre de la formation médicale postdoctorale.

Objectif

L'objectif du Sous-comité sur l'ÉDRSA de la FMPD est de conseiller le vice-décanat, FMPD et le CFFP, et de les aider à mettre en place des initiatives qui favorisent l'équité, l'antiracisme, la santé autochtone, la responsabilité sociale et des milieux d'apprentissage culturellement sûrs au sein de la FMPD.

Le Sous-comité contribue à l'application progressive des principes établis dans la Politique sur l'équité, la diversité, la responsabilité sociale et l'antiracisme de la FMPD.

Mandat

Le mandat du Sous-comité sur l'ÉDRSA de la FMPD consiste à conseiller le vice-décanat, FMPD et le CFFP, et à les aider à planifier, à coordonner et à améliorer de manière continue les initiatives en matière d'équité, de diversité, de responsabilité sociale, d'antiracisme, de santé autochtone et de lutte contre la discrimination dans le cadre de la FMPD.

Le Sous-comité soutient la promotion et la mise en œuvre progressive de politiques, de procédures, de programmes d'études et d'initiatives de formation sur l'antiracisme, la santé autochtone, la discrimination et les milieux d'apprentissage culturellement sûrs au sein de la FMPD.



Le Sous-comité ÉDRSA de la FMPD relève du CFFP et fournit des conseils au vice-décanat, FMPD sur les questions liées à l'équité, à l'antiracisme, à la santé autochtone, à la sécurité culturelle et à la responsabilité sociale.

Il doit soumettre des rapports au CFFP au moins deux fois par année pour les années universitaires 2025-2026 et 2026-2027, et au moins une fois par année par la suite.

À la demande du vice-décanat, FMPD, le Sous-comité peut aussi entreprendre d'autres activités ou examens pour soutenir les priorités institutionnelles, les attentes liées à l'agrément ou les initiatives d'amélioration continue dans le cadre de la FMPD.

Rôles et responsabilités

Le Sous-comité sur l'ÉDRSA de la FMPD peut contribuer aux activités suivantes ou fournir des conseils les concernant :

- L'examen des politiques, procédures et processus de gouvernance de la FMPD afin d'assurer leur conformité aux engagements en matière d'équité, d'antiracisme, de santé autochtone, de responsabilité sociale et de sécurité culturelle.
- Un soutien pour les initiatives qui favorisent une formation médicale postdoctorale équitable, inclusive et culturellement sûre.
- Un soutien pour les initiatives de formation sur l'équité, l'antiracisme, la santé autochtone et les soins culturellement sûrs, y compris les activités de formation centralisées offertes par le Bureau de la FMPD et les initiatives mises en œuvre par les programmes d'études.
- Un soutien pour les initiatives de formation professorale sur l'équité, l'antiracisme, la santé autochtone et l'enseignement culturellement sûr.
- Un soutien pour l'élaboration, la mise en œuvre, l'analyse et l'amélioration continue de l'enseignement sur l'équité, l'antiracisme, la santé autochtone et les soins culturellement sûrs dans le cadre de la FMPD.
- Un examen des données agrégées concernant l'équité, le racisme, la discrimination et la sûreté des milieux d'apprentissage, lorsque de telles données sont disponibles et collectées en conformité avec les politiques institutionnelles régissant la protection de la vie privée et la gestion des données, aux fins d'initiatives d'amélioration.
- Des conseils concernant les processus qui soutiennent la surveillance et l'amélioration continue des milieux d'apprentissage sur le plan de l'équité, du racisme, de la discrimination et des milieux de formation culturellement sûrs.
- Une collaboration avec des partenaires institutionnelles, des organisations professionnelles et des membres de la communauté, s'il y a lieu.

Le Sous-comité rend compte de ses activités et soumet des recommandations au CFFP, en plus de fournir des conseils au vice-décanat, FMPD.

Pouvoirs

Le Sous-comité sur l'ÉDRSA de la FMPD est un organe consultatif.

Il n'enquête pas sur les plaintes et ne statue pas sur les allégations de harcèlement, de discrimination, de racisme ou d'inconduite.

Les cas de harcèlement, de discrimination, de racisme ou d'intimidation relèvent des mécanismes institutionnels en place, dont ceux du Bureau pour le respect en milieu d'apprentissage, du Bureau de la médiation et du signalement et du Bureau d'intervention, de prévention et d'éducation en matière de violence sexuelle, ainsi que des procédures établies par les hôpitaux et les établissements de santé affiliés.

Groupes de travail

Le Sous-comité sur l'ÉDRSA de la FMPD peut mettre sur pied des groupes de travail, au besoin.

Chaque groupe de travail doit avoir un mandat clairement défini approuvé par le Sous-comité.
Les groupes de travail font rapport au Sous-comité sur l'ÉDRSA de la FMPD à une fréquence déterminée par ce dernier.

Composition

Membre	Fonctions	Droit de vote
Responsable du thème ÉDRSA	Présidence	Non (voix prépondérante)
Vice-doyen(ne), Formation médicale postdoctorale	Membre d'office	Non
Vice-doyen(ne) adjoint(e), Agrément	Membre d'office	Non
Président(e), Comité de promotion du bureau de la formation postdoctorale (CPBFP)	Membre d'office	Non
Responsable principal(e) à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité, École de médecine	Membre d'office	Non
Directeur(-trice), Formation médicale décentralisée	Membre d'office	Non
Représentant(e), Programme des facultés de médecine pour les Premières Nations et les Inuit au Québec	Représentant(e)	Oui
Représentant(e), Association médicale des Noirs du Québec	Représentant(e)	Oui
Représentant(e), Association des résidents de McGill (ARM)	Représentant(e)	Oui
Deux représentant(e)s des résident(e)s (de groupes marginalisés sur le plan historique ou systémique)	Élu(e)s	Oui
Représentant(e) communautaire (de groupes marginalisés sur le plan historique ou systémique)	Représentant(e)	Oui
Représentant(e) des directions de programmes – médecine de famille	Sélectionné(e)	Oui
Représentant(e) des directions de programmes – spécialité du Collège royal	Sélectionné(e)	Oui
Administrateur(-trice) de la FMPD (secrétaire du Comité)	Administration	Non
Agent(e) d'équité (nommé[e] parmi les membres)	Rôle assigné	Dépend du droit de vote de la ou du membre

Durée du mandat

Le mandat de la ou du responsable du thème ÉDRSA, du vice-décanat, FMPD, des vice-décanats adjoints, de la présidence du CPBFP et des membres représentant l'administration de la FMPD demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'elles et ils conservent leur poste.

Le représentant ou la représentante communautaire exerce un mandat d'un an, qui est renouvelable deux fois, pour un maximum de trois mandats consécutifs.

Les représentants ou représentantes des résidents et résidentes et de l'ARM sont nommés annuellement.

Le mandat des représentants ou représentantes des directions de programmes peut durer aussi longtemps que leur mandat à la tête des programmes.

Comme le Sous-comité en est encore à ses débuts et qu'il faut mettre en œuvre les normes d'agrément récemment mises à jour, les durées des mandats pourraient être réexaminées et modifiées au cours de la période initiale de trois ans afin de soutenir l'évolution des travaux du Sous-comité et de garantir leur conformité au mandat de ce dernier.

Déroulement des réunions

Fréquence des réunions

Le Sous-comité se réunit au moins quatre (4) fois par an ou aussi souvent que nécessaire pour remplir son mandat. Les réunions peuvent se tenir en personne ou par vidéoconférence.

Les membres avec droit de vote qui ne peuvent pas assister à une réunion peuvent désigner une personne pour les remplacer, sur approbation de la présidence.

Les ordres du jour sont distribués avant les réunions, et les procès-verbaux, après ces dernières.

Les procès-verbaux approuvés sont envoyés au vice-décanat, FMPD et au vice-décanat exécutif, Éducation et engagement communautaire.

Procédure de vote

La présidence cherche à obtenir le consensus dans la mesure du possible.

Lorsqu'un vote est nécessaire, les décisions sont prises à la majorité simple des membres avec droit de vote présents à la réunion.

La présidence ne vote qu'en cas d'égalité.

Un vote électronique peut être effectué au besoin.

Quorum

Le quorum est constitué de sept membres avec droit de vote, excluant la présidence, et doit inclure au moins deux résidents ou résidentes ou personnes représentant l'ARM, et au moins deux personnes représentant les directions de programmes.

Amélioration continue du Sous-comité sur l'ÉDRSA

Le Sous-comité sur l'ÉDRSA réalise un examen annuel de son efficacité en se basant sur la rétroaction des membres et les progrès accomplis relativement aux priorités définies.

Cet examen porte sur le fonctionnement du Sous-comité lui-même, y compris sa structure, sa composition, l'établissement des ordres du jour et la pertinence et la mise en œuvre de ses recommandations.

Le Sous-comité peut également utiliser des outils structurés ou des cadres d'audit, s'il y en a, pour soutenir l'examen de ses fonctions de base et le respect de son mandat.

La présidence du Sous-comité sur l'ÉDRSA supervise le travail d'amélioration continue et s'assure que les constatations et les priorités pertinentes sont communiquées au Comité d'amélioration continue de la FMPD, en conformité avec les processus généraux de gouvernance et d'amélioration continue.

Les résultats de cet examen sont utilisés pour peaufiner l'approche du Sous-comité et renforcer sa contribution à l'amélioration continue de la formation.

Historique depuis la visite d'agrément de 2019

Révision et approbation du Comité consultatif : 2026-04-08

Approbation du Comité facultaire de la formation postdoctorale : 2026-04-22

Prochaine révision prévue par le Comité facultaire de la formation postdoctorale : 2028